



Konkurse - Faillites - Fallimenti

BE

1. Débitrice: **Micoma SA**, Rte de Neuchâtel 2,
2520 La Neuveville
2. Délai pour contester l'état de collocation:
14.02.2013 jusqu'au 06.03.2013
3. Délai pour contester l'inventaire:
14.02.2013 jusqu'au 24.02.2013
4. **Remarques:** Pendant la durée du dépôt de l'inventaire, les créanciers peuvent, pour éviter une exclusion, déposer auprès de l'office soussigné une demande de cession à teneur de l'art. 260 LP, concernant les actions en responsabilité que ce dernier renonce à introduire.
Si pendant la durée du dépôt les décisions de l'administration de la faillite ne donnent lieu à aucune action en contestation, elles seront considérées comme acceptées.
Les documents peuvent être consultés à l'office soussigné.

Office des poursuites et des faillites du Jura bernois
2740 Moutier

00865331

